

matin. Le mercredi, les employés des postes d'Ottawa, se sont mis en grève à 5 heures du matin, aussi le courrier mis à la poste à Brockville par exemple a dû être détourné vers un autre bureau celui de Smiths Falls peut-être. Les employés d'Ottawa sont revenus au travail jeudi mais les bureaux comme Smiths Falls qui détenaient le courrier d'Ottawa se sont à leur tour mis en grève, aussi le courrier destiné à Ottawa est resté là. Le vendredi, les employés des bureaux moins importants sont retournés au travail mais ceux d'Ottawa se sont alors arrêtés et le courrier des bureaux de Brockville, Smiths Falls et Hull n'a pu être envoyé au bureau d'Ottawa.

Ceci nous amène au week-end. S'il n'y a pas de nouveaux débrayages, le courrier provenant des bureaux dépendant d'Ottawa arrivera lundi matin. Une partie de ce courrier sera distribué lundi, une grande partie mardi et le reste, à tout le moins le courrier de première classe, mercredi, s'il n'y a pas d'autres arrêts de travail. Je ne puis mettre un terme à cette situation. S'ils entendent agir ainsi, libre à eux. Cependant la réaction ne viendra pas de moi, mais du peuple canadien qui commence à en avoir assez et est en quête d'autres moyens, et qui conservera ces moyens-là—partiellement du moins—bien après que la grève aura pris fin, sans toutefois avoir été oubliée.

Actuellement, le volume du courrier manutentionné par les Postes correspond au volume de 1966. Il y a toujours un ministre des Postes et un sous-ministre. Mais je tiens à dire ceci: en 1966, ce volume était manutentionné par un effectif qui était inférieur de 4,100 employés à l'ensemble de 27,000 membres que compte le Conseil des unions des employés des postes. Je tiens simplement à faire remarquer que, si cette situation se prolonge et si cette série de grèves tournantes se poursuit tandis que l'acheminement du courrier continue d'être entravé au point que le public restera à l'écart, et que, si nous en restons en même temps au volume de 1966, voire à un volume inférieur, des mises à pied deviendront inévitables.

Ces mises à pied ne seront pas dues à la mécanisation ou à l'automatisation, mais tout simplement au fait que la population canadienne n'aura plus le même besoin de leurs services. Si le volume du courrier se maintient au niveau de 4 milliards d'articles par année plutôt qu'un peu plus de 5 milliards, alors même une fois la grève terminée, je ne crois pas que la population s'attendrait à ce que je continue à embaucher et à payer les 4,100 personnes dont les services ne lui seront plus nécessaires. Je n'ai pas l'intention d'embaucher des gens aux Postes dont on n'a pas besoin. Mais je compte bien embaucher tous ceux dont on a besoin. Ce n'est pas moi qui

traduit ce besoin, mais la confiance et la satisfaction de la population à l'égard des services que nous offrons, mes 45,000 collègues et moi. Je n'ai pas l'intention non plus de faire adopter des mesures législatives qui empêcheraient les sociétés privées de transporter le courrier de deuxième, de troisième ou de quatrième classe.

Je veux simplement dire à mes collègues des syndicats que si les postiers, les facteurs et tous les employés des Postes collaboraient avec la direction nous n'aurions pas à nous préoccuper du nombre de sociétés privées qui pourraient se créer ni combien d'entre elles pourraient prospérer pendant cette période regrettable, car si nous travaillions tous ensemble, nous pourrions les mettre en faillite d'un jour à l'autre. Mais si nous le faisons, ce ne sera pas par une mesure législative mais par notre collaboration totale.

Monsieur l'Orateur, des députés d'en face ont dit que nous nous servons des Postes, selon les propres termes du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), comme victimes sur lesquelles nous essayons nos principes directeurs. Je dirai à ce député que les négociations ont commencé il y a 10 mois et bien avant que l'on parle de principes directeurs de 4, 2, 10 ou 6 p. 100. Au cours de cette période, des accords ont été passés avec les maîtres et les sous-maîtres de postes pour trois ans à 5½ p. 100, à 5 p. 100 et 5 p. 100 bien avant qu'on parle de principes directeurs. Nous estimons cette offre honnête et raisonnable et c'est ce que les syndicats devraient être en train de négocier avec le Conseil du Trésor. Mais nous ne nous en servons pas comme d'un cheval de flèche pour nos principes directeurs. Cela précède de loin les flots oratoires provoqués par la politique des principes directeurs.

● (5.40 p.m.)

Le ministère des Postes a beaucoup évolué ces dernières années si on le compare à ce qu'il était en 1965 et 1966 à l'époque où le juge Montpetit décrivait en substance ce qui s'était produit sous le gouvernement précédent. Depuis lors, 238 de ses 282 recommandations ont été appliquées, certaines intégralement, d'autres en partie. Jamais, que je ne sache, un aussi grand nombre de recommandations faites par une commission royale, fût-elle la Commission Glassco, n'ont été acceptées, adoptées et mises en application. Le gouvernement en a rejeté quatre; le ministère et les syndicats d'un commun accord en ont rejeté quatre autres; et un certain nombre font encore l'objet de négociations. Il s'en trouve plusieurs auxquelles nous-mêmes ne pouvons rien.

Le juge Montpetit avait recommandé l'établissement chez les employés d'équipes successives dans les Postes. Alors que le ministre